

## Déclaration

### Procès équitable ou relâche inconditionnelle

Nous, trois Sahraouis militants des droits humains, en prison depuis plus de 11 mois sans inculpation ni jugement, avons décidé d'entamer une grève de la faim de 48 heures le 15 septembre 2010. Nous exigeons un procès équitable, ou une libération inconditionnelle.

Le 28 avril 2010, nous avons suspendu notre grève de la faim illimitée après quarante et un jours de jeûne, en réponse à l'engagement des autorités marocaines de mettre un terme à notre emprisonnement (la libération conditionnelle de trois de nos camarades faisait partie de cet engagement), que nous considérons comme un signe positif et un premier pas vers la fin de notre détention pour avoir exprimé notre opinion de façon pacifique.

Toutefois, notre maintien en prison à l'encontre des demandes urgentes de toutes les organisations marocaines et internationales de défense des droits de l'homme et de l'opinion publique internationale, qui appelaient à notre libération sans condition, incarne la vengeance aveugle des autorités marocaines sur notre groupe du fait de nos opinions, nos activités civiques et de défense des droits humains.

En contradiction avec le droit international qui garantit le droit à un procès équitable dans un délai logique et acceptable, les autorités marocaines n'ont pas commencé les préparatifs de notre jugement, malgré les 11 mois de notre emprisonnement, ni décidé de nous libérer.

Par conséquent, nous appelons tous les partisans de la démocratie, les organisations des droits humains dans le monde à nous soutenir et faire pression sur l'Etat marocain pour la libération de tous les défenseurs des droits humains et des prisonniers politiques dans les différentes prisons marocaines.

Les trois Sahraouis prisonniers de conscience, défenseurs des droits humains,

- Ali Salem Tamek, numéro d'écrou 50010
- Brahim Dahane, numéro d'écrou 50014
- Hammadi Naciri, numéro d'écrou 50015

Le 13 septembre 2010  
Prison locale de Salé